

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

La Fête du Sacré-Cœur à Froshdorf.

Un personnage digne de foi nous écrivait, il y a peu de temps de l'Autriche : " Je vous ai annoncé, il y a deux ans, qu'à Froshdorf, par ordre de Mgr. le comte de Chambord, son respectable aumônier avait consacré au glorieux saint Joseph la personne auguste du prince, la colonie française qui l'entoure et la France entière. " Cette fois, je viens vous apprendre que la fête du Cœur de Jésus a été célébrée à Froshdorf avec grande pompe, et que, le soir, au salut, une consécration solennelle de la famille royale, de la petite colonie et de la France au Sacré-Cœur de Jésus a été prononcée par le même aumônier. " Henri V entendait exécuter par là, autant que possible, ce que Notre Seigneur avait fait demander à Louis XIV par sa fidèle servante la B. Marguerite-Marie. " (Nouveau-Monde.)

Le monde catholique.

ÉTATS DE L'ÉGLISE. — Rome. — Vers le milieu du mois de septembre a eu lieu, dans l'église St. André delle Fratte, l'exposition d'une image miraculeuse de Marie représentant l'Immaculée Conception. Cette église et cette image sont très-célèbres à cause de la conversion miraculeuse de M. Alphonse Ratisbonne qui s'y opéra en 1842.

— Le curé de Santa-Cruz, (Haute Californie) vient de faire parvenir à Notre Saint-Père le Pape par l'intermédiaire de Son Em. le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, la photographie d'un indien qui vit encore et qui est arrivé à l'âge fabuleux de 122 ans. Au bas de la photographie on lit ces mots écrits en espagnol par l'indien lui-même : " Yo, Justiniano Roxas, de 122 años, al santissimo Pap desio muchos años de vida. " — Moi, Justiniano Roxas, de 122 ans, je souhaite au très-saint Pape de longues années de vie.

Un extrait du registre des baptêmes de la mission de Santa-Cruz atteste que Roxas a été baptisé à l'âge d'environ quarante ans, le 4 mars 1792.

Dans sa lettre au préfet de la Propagande, le curé rend témoignage de la vie exemplaire du vieillard, qui se rend encore à la messe le dimanche, tout seul, appuyé sur son bâton. En terminant le curé prie S. Em. d'obtenir la bénédiction apostolique pour le vieillard indien qui appelle le Pape : " Capitán de los Padres. "

— Du fond de leur exil les héritiers légitimes de la couronne de France, trouvent, dans leur amour de l'Eglise, les ressources nécessaires pour venir, comme de simples fidèles, au secours de la vénérable pauvreté du Saint-Père.

S. E. la princesse Massimo, reçue en audience particulière par le Souverain Pontife, a déposé aux pieds de S. S. la somme de dix mille francs en or, obole de l'amour filial de S. A. R. Mme la comtesse de Chambord.

A cette offrande était jointe une lettre dans laquelle S. A. R. renouvelait l'expression de sa vénération profonde pour la personne et pour les malheurs de l'auguste Représentant de Dieu sur la terre.

On peut facilement s'imaginer avec quelle émotion le Saint-Père a reçu ce nouveau témoignage de piété filiale, et avec quelle effusion il a béni l'auguste donatrice et son royal époux. Au mois de janvier dernier, la princesse Massimo avait déjà remis une somme égale au nom de M. le comte de Chambord.

FRANCE. — Un très riche filateur du Nord vient d'acheter l'ancien hôtel de la préfecture, à Lille, au prix de six cents mille francs, et en a fait don au diocèse de Cambrai pour l'établissement d'une université catholique.

— Un nouveau miracle, dont une lettre particulière nous apporte le récit, s'est produit à Lourdes, le 8 septembre, jour du grand pèlerinage, et qui a eu pour témoin plus de dix mille personnes.

C'est un témoin oculaire qui parle : " La sœur du sous-chef de gare de Tarbes, mademoiselle Cavaignac, habitant Bordeaux, avec sa famille, était venue à Lourdes pour être guérie, par l'intercession de la très sainte Vierge, d'une cruelle maladie contre laquelle tous les secours de la science avaient été impuissants. " Cette jeune personne a cinq frères, dont un médecin, et tous plus ou moins libes penseurs. Ceux-ci, particulièrement le docteur, étaient convaincus, en voyant partir leur sœur dans un état désespéré, qu'elle n'en reviendrait pas.

" La pauvre malade est portée à la

grotte, et à peine a-t-elle touché l'eau de la source bénie, qu'elle se relève et s'écrie rayonnante de bonheur et de reconnaissance : " Je suis guérie ! " Et, en effet, elle avait recouvré toutes ses forces et toute la liberté de ses mouvements !

" Une immense acclamation d'enthousiasme accueille ce miracle dont la nouvelle est aussitôt transmise par le télégraphe à la famille. "

" Le frère médecin, la plus incroyable de tous, accourt en grande hâte, et à l'aspect de sa sœur en pleine santé il est bouleversé, terrassé comme saint Paul sur le chemin de Damas. Pareil à Thomas, il a cru parce qu'il a vu ! Sa conversion soudaine a été si sincère et si complète, qu'il a manifesté le désir d'entrer dans les Ordres. "

" Que vont dire messieurs les libes penseurs de ce double miracle : la guérison de la sœur dans son corps et la guérison du frère dans son âme ? Pourront-ils et oseront-ils nier que le doigt de Dieu est là ?

— Un tribunal ecclésiastique vient d'être institué à Belley pour informer sur le procès de béatification du vénérable curé d'Ars. Ce tribunal a tenu le jeudi 20 août sa première session solennelle pour l'ouverture des Lettres Rémissoriales.

Ce tribunal se compose de Mgr. l'évêque, délégué, d'un vicaire général, de quatre juges désignés par l'évêque et choisis parmi les chanoines, du postulateur de la cause spécialement député, de deux promoteurs de la foi, dont l'un est désigné dans les lettres apostoliques et l'autre choisi par les juges, et de deux notaires chargés de recueillir tous les documents du procès.

Les Lettres Rémissoriales, — on qui renvoient le procès apostolique à l'évêque diocésain spécialement délégué à cette effet, — ne donnent à la commission instituée que le pouvoir de commencer le procès de béatification.

Ce tribunal ecclésiastique commencera son travail à la fin d'octobre et siégera sous la chapelle de l'évêché, soit à Ars, dans la chapelle des Frères, soit à Bourg, dans la chapelle épiscopale du Grand-Séminaire. Cette première partie du procès devra être terminée dans l'espace de trois années.

PRUSSE. — Mgr. Martin, évêque de Paderborn, a été condamné, le 20 septembre, par le tribunal de première instance, à quatre mois de forteresse pour le mandement qu'il a publié le 14 mars.

— La cour d'appel de la Prusse orientale a confirmé l'arrêt du tribunal de première instance qui condamne l'évêque d'Ermland, Mgr. Krenz, à 200 thalers d'amende ou, en cas de non paiement, à six semaines de prison, pour avoir procédé illégalement à l'installation de plusieurs ecclésiastiques.

— Le curé de Xions M. Kubezak, qui a été, comme on sait, excommunié par le doyen Rzezniewski, a adressé au chapitre métropolitain un mémoire dans le quel il proteste contre son excommunication et la déclare nulle, parce qu'elle ne pouvait être ordonnée que par le Pape ou par l'évêque.

Le curé Kubezak annonce en même temps qu'il poursuivra le doyen Rzezniewski devant les tribunaux.

SUISSE. — Le grand conseil de Soleure, à une grande majorité, a prononcé la sécularisation du couvent de Mariastein. Les religieux seront pensionnés. Le surplus des revenus sera employé en faveur de l'instruction publique.

C'est une nouvelle spoliation, contre laquelle on ne protestera ni les feuilles protestantes, ni les feuilles libérales.

TURQUIE. — Des lettres de Constantinople, portent qu'aux pétitions réitérées des Arméniens catholiques contre les incessantes spoliations dont ils sont victimes, le grand vizir a répondu que par un décret de la Sublime Porte, ils ne sont pas catholiques et que seuls les kupélianistes sont de vrais catholiques.

Par conséquent, tous les biens ecclésiastiques et commerciaux des Arméniens catholiques appartiennent aux kupélianistes. La valeur des biens enlevés jusqu'à présent par la force aux arméniens catholiques et cédés aux kupélianistes s'élève à environ sept millions de francs.

— On mande de Brousse, le 15 septembre :

" Deux prêtres kupélianistes prétendent, en vertu d'un ordre viziriel, occuper l'unique église, l'évêché et l'école de la communauté arméno-catholique, bien qu'ils comp-

tent au plus une dizaine d'adhérents. La communauté, qui a construit ces édifices de ses propres deniers, paraît décidée à résister. "

HAÏTI. — Le 24 décembre 1873, à l'occasion du renouvellement de l'année, Mgr. Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, à Haïti, avait adressé au Pape une lettre respirant le plus entier dévouement : Sa Grandeur avait eu même temps transmis au Souverain Pontife une adresse des jeunes membres du cercle catholique de Port-au-Prince.

Le Saint Père a répondu par une lettre des plus affectueuses à l'adresse des membres du cercle catholique, et leur a envoyé sa bénédiction apostolique.

Mgr. Guilloux s'est empressé de réunir à l'archevêché les jeunes gens du cercle catholique pour leur donner communication de la lettre du Pape. A la fin de la réunion, qui a été des plus touchantes, les membres du cercle se sont mis à genoux pour recevoir la bénédiction de l'archevêque et prier pour le Saint Père.

—(Nouveau-Monde.)

Les Métis du Lac Qu'Appelle.

Les métis du Lac Qu'Appelle et des environs ont présenté une pétition au Lt.-Gouverneur Morris pour solliciter :

1o. Le droit de garder les terres qu'ils ont déjà prises ou qu'ils pourraient prendre plus tard le long de la rivière Qu'Appelle.

2o. Le droit de pêcher dans tous les lacs de la rivière Qu'Appelle.

3o. Le droit de chasser librement dans la prairie, à l'ouest et au sud ouest des lacs Qu'Appelle, en vertu des règlements que les sauvages, de concert avec les métis et le gouvernement, pourraient établir à l'avenir dans l'intérêt de tous.

4o. Le droit de faire la traite au lac et dans les environs du lac Qu'Appelle.

5o. La libre jouissance par la mission catholique de tous ses domaines et sa participation aux droits et privilèges des métis.

6o. La mise en force de lois par le gouvernement, les sauvages et les métis, au sujet de la chasse au buffle et des quartiers d'hiver.

7o. L'établissement d'une autorité représentée par les habitants de l'endroit et chargée de conduire les affaires du pays, de faire des lois, de les mettre à exécution et de juger des différends.

Le Lieutenant-Gouverneur a répondu comme suit à cette adresse :

Je soumettrai votre pétition au Conseil Privé d'Ottawa, en ce qui concerne les terres dont vous avez déjà pris possession.

Et je puis vous assurer que le gouvernement respectera les droits des métis aux terres qu'ils auront cultivées ou améliorées. Ceci s'applique également à la mission catholique qui devrait avoir suffisamment de terrains pour lui permettre d'accomplir ses œuvres de dévouement.

Le gouvernement ayant conclu un traité avec les sauvages, devra s'occuper de leur choisir des réserves aussitôt que possible, afin de pouvoir livrer à la culture le reste des domaines.

En ce qui a trait à la chasse, les métis possèdent les mêmes droits que les autres sujets de Sa Majesté. Et le Conseil du Nord-Ouest devra sans-doute, voir s'il ne serait pas avantageux de réglementer la chasse du buffle.

Enfin, si le gouvernement désire associer partout son autorité dans ces vastes territoires, il serait à souhaiter qu'il pût trouver parmi vous des hommes de confiance capables d'exécuter des lois du Parlement Fédéral ou du Conseil du Nord-Ouest. Mais il n'est pas probable que le gouvernement soit disposé à vous concéder le droit de faire des lois dans ces pays éloignés.

—(Métis.)

Bureau du Chemin de Fer DE QUÉBEC AU LAC ST. JEAN.

Québec, 19 Septembre 1874.

A Son Honneur le Maire et à MM. les membres du Conseil de Ville de la Cité de Québec.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre, de la part du Bureau des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de Québec au Lac St. Jean, les copies si-incluses, en anglais et en français, du rapport préliminaire et du rapport final de M. Dumais, sur son exploration du territoire situé entre le Lac St. Jean et la rivière St. Maurice, ainsi que le plan qui les accompagne.

Cette exploration a été faite sur ordre du Département des Terres de la Couronne.

Je demande la permission de vous soumettre de nouveau le projet important d'une communication par voie ferrée entre cette cité et la vallée du Lac St. Jean.

Le chemin Gosford est le premier qui ait été construit en vertu de l'Acte des Chemins à lisses de bois, passé en 1869, et il fut entrepris dans l'intention de le continuer jusqu'au Lac. Une somme de plus de \$200,000 a déjà été dépensée pour sa construction. La Législature, reconnaissant la grande importance de cette ligne de communication, en entreprit une localisation à même le trésor provincial, et par l'acte 35 Vict, chap. 35, accorda à cette Compagnie, comme aide, un octroi de 1,200,000 acres de terre, et lui conféra en même temps tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de l'entreprise. Des négociations furent entamées en Angleterre pour se procurer le capital nécessaire, en donnant pour garantie les terres octroyées, mais sans succès, les capitalistes exigeant en sus une garantie pécuniaire. Plus tard, un arrangement fut fait avec M. John Ross, de cette ville, assurant la construction immédiate du chemin, depuis le Havre du Palais jusqu'au village de St. Raymond, distance d'environ 40 milles ; mais la Compagnie, ayant malheureusement manqué d'en faire accepter les conditions par le Gouvernement, la Cité de Québec et la municipalité de St. Raymond, l'affaire en est restée là. Après des négociations ultérieures, deux lettres furent reçues de M. Ross, en date du 10 novembre dernier, énonçant les conditions auxquelles le capital nécessaire pour la construction de la ligne entière, — estimée à \$3,500,000 — était assuré.

Ces termes, insérés au mémoire du 26 novembre dernier, furent dûment soumis au gouvernement afin qu'ils fussent compris dans la politique de chemin de fer que l'on s'attendait à voir soumettre au Parlement par le Conseil Exécutif.

Le mémoire et les lettres auxquels nous avons fait allusion sont annexés à ce rapport.

Le bureau a vu avec plaisir que l'importance de ce chemin de fer a été pleinement reconnue par le Parlement et par le public en général. Toutes les considérations possibles montrent que la construction de ce chemin doit être commencée sans aucun retard. L'on devrait profiter de l'état si favorable du marché monétaire : à un moment inattendu il peut survenir un changement fatal à de semblables projets.

On sait que plusieurs compagnies vont perdre leur part de l'octroi en argent accordé aux chemins de fer à la dernière session, vu qu'elles ont manqué de remplir les conditions y attachées : et que d'après les déclarations faites à la Chambre lors du débat relatif à la politique des voies ferrées, cette portion de l'octroi sera, à la prochaine session, partagée entre les compagnies qui auront commencé leur travaux *bona fide*. Il est donc urgent pour notre compagnie de se mettre à l'œuvre de suite afin de participer à la nouvelle distribution de l'octroi, qui, sans nouveau subside, assure l'aide demandée.

Il semble superflu de faire remarquer l'importance de commencer la construction du chemin-avant l'ouverture du Parlement ; car le cas échéant, l'opinion publique et les capitalistes intéressés dans cette entreprise obtiendraient nécessairement toute législation nécessaire. De fait, la construction de la première section du chemin assure celle de la ligne entière.

On a calculé que probablement un cinquième des terres arables de la Province se trouve dans cette religion ; le sol est d'une fertilité proverbiale, le climat est singulièrement doux, et l'on a estimé qu'une population d'au-delà de 300,000 âmes pourra s'y établir.

(Les estimés du coût probable de la construction de la première section du chemin à St. Raymond, aussi du trafic, des recettes et des dépenses probables sont annexés.)

Des avantages immédiats, d'un caractère important, et des résultats ultérieurs, de l'importance des quels on ne peut pas se rendre compte aujourd'hui, découleront de la construction de ce chemin de fer de colonisation.

1o Dans les dépenses qu'entraînera la construction et le fonctionnement de la première section.

2o Dans les dépenses qui seront encourues pour la construction gra-

duelle de la ligne entière, et dans son fonctionnement. Le chemin de St. Raymond sera construit par sections de 20 à 30 milles, chacune, et les différentes sections seront ouvertes au trafic aussitôt qu'elles seront terminées. Pendant des années, le commerce de bois (qui existe en quantités inépuisables) sera la principale source de trafic. Le chemin trouvera dans ce commerce un grand trafic avec qui les colons seront occupés à défricher ces régions. Les provisions destinées aux chantiers de bois sur le St. Maurice seront transportées directement de Québec sur ce chemin, au moyen d'un embranchement de la ligne principale à la Tuque, augmentant ainsi les affaires locales ; vu que les prix du fret comparés à ceux de la présente route *via* Trois-Rivières seront de beaucoup réduits.

3o Dans la création d'un *back country* et d'une riche population agricole, la seule base solide sur laquelle puisse reposer la prospérité des grandes villes.

4o Enfin dans le développement du mouvement commercial et dans la hausse de la valeur de la propriété foncière, cette hausse ne pouvant être niée, à moins que l'avantage des chemins de fer ne soit une illusion. Les efforts extraordinaires que l'on fait par tout le monde pour promouvoir la construction des voies ferrées est une réponse péremptoire.

La compagnie a dessein de placer le terminus de son chemin au Havre du Palais.

M. Dumais a prouvé, à notre porte même, en dehors de la chaîne des Laurentides, l'existence d'un vaste territoire contenant des millions d'acres de terres arables, et couvert d'une belle forêt de toutes les espèces de bois connues en Canada. Ce territoire est riche en pouvoir d'eau, et offre un immense champ à la colonisation, en même temps que de grandes facilités pour la localisation d'un chemin de fer et à un niveau d'au moins 1,000 pieds au-dessous de la ligne tracée par M. Sullivan. Ainsi est établie d'une manière irréfutable l'importance de commencer immédiatement la construction du chemin actuellement sous considération.

Le temps est arrivé, maintenant, de décider si ces sections de la Province doivent être ouvertes à la colonisation. Il est admis que sans communication par voie ferrée la colonisation ne peut plus progresser dans cette vaste région. Déjà un courant d'émigration menace de se faire sentir dans la vallée du Lac St. Jean, les colons étant profondément découragés d'être forcés de payer des prix exorbitants pour les articles de première consommation, et de n'avoir, en même temps, aucun débouché pour leurs produits.

Le temps est aussi venu de décider si nous allons concentrer le commerce de ces districts dans la ville de Québec. Un retard forcé dans le commerce à prendre une autre direction, et même des démarches ont déjà été faites dans ce dernier but ; il ne faut rien moins qu'une action prompte pour empêcher l'exécution de ce dernier projet qui serait un grave échec à la prospérité de cette cité.

Le bureau des Directeurs a l'honneur de renouveler la demande qu'il faisait au Conseil de Ville en février dernier, savoir : un bonus de \$2,500, ou une souscription en action de \$3,500 par mille de chemin, les voies d'évitement y incluses ; et en même temps de constater, pour l'information du Conseil, que l'acceptation de cette offre par le Conseil permettrait à la compagnie de commencer la construction du chemin immédiatement, et de rencontrer le Parlement dans de telles conditions qu'elles assureraient la passation d'une mesure complicitant l'aide demandé et déjà en partie accordé.

Le bureau des Directeurs est convaincu que sa demande recevra une réponse favorable de la part du Conseil. Un refus opiniâtre de coopérer avec la Compagnie serait fatal au projet, et serait interprété sans aucun doute dans un sens défavorable à l'entreprise par le Parlement qui, s'appuyant sur ces motifs, refuserait indubitablement de verser la dernière partie de l'aide demandée ; ce refus ne laisserait donc à la Compagnie d'autre alternative que d'abandonner l'entreprise.

Le bureau ne peut maintenant que confier son projet à l'intelligence et au patriotisme des membres du Conseil de Ville. A eux de décider si ce chemin entre Québec et la Vallée du Lac St. Jean, si longtemps et si ardemment désiré par tous les vrais amis du pays, deviendra un fait accompli, ou s'il doit être abandonné à tout

jamais, du moins en ce qui regarde la ville de Québec.

J'ai l'honneur d'être.

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

M. W. BABY,

Président.

RAPPORT DE M. DUMAIS.

(Notre-Dame d'Hébertville, 6 avril 1874.)

A l'Honorable Commissaire des terres de la Couronne,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'exploration et le relevé des Rivières Ouïatchouan, partie de la Grande Bostonnais et Batiscan comprenant l'Isle du Lac Edouard et autres tributaires à l'Est, la Petite Bostonnais et partie de la Rivière Croche et Ouïatchouanish, grâce à un hiver exceptionnellement favorable, sont heureusement terminés.

Le résultat de mes travaux surpasse les espérances que j'entretenais sur la possibilité d'ouvrir à la colonisation une partie de ces vastes espaces qui nous séparent de la vallée du St. Laurent.

On peut dire aujourd'hui, sans crainte de se tromper, que l'avenir peu éloigné, une longue suite d'établissements florissants reliera la colonie isolée du lac St. Jean aux belles paroisses du St. Laurent entre Québec et les Trois-Rivières, et aussi à la vallée du St. Maurice. Les Laurentides se sont pour ainsi dire effacées de cette région que j'ai explorée ; les plus hautes terres n'ont pas 600 pieds d'élévation au-dessus des eaux du Lac St. Jean.

Lorsqu'on a franchi le premier échelon qui s'élève au sud du lac, sur le 2me mille on est tout étonné de se trouver sur un plateau légèrement onduleux, s'étendant du nord au sud sur une grande distance ; au-delà du lac des Commissaires, un nouvel échelon, moindre que le premier, nous met au niveau de la hauteur des terres et forme le second et dernier plateau.

La descente vers le St. Laurent se fait insensiblement. La vallée est large et le coup d'œil est magnifique.

Pour le sol et le bois, l'essentiel — on serait satisfait à moins.

Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile comme celui de la plus grande partie de la vallée du lac St. Jean, — mais, une terre jaune et grise mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'un humus très-riche, promet beaucoup, si l'on doit compter pour un bon indice les luxuriantes forêts de toutes les essences de bois que l'on rencontre dans notre Province, et se succède sans interruption d'une rivière à l'autre.

L'Ile du Lac Edouard est la clef ou plutôt le trait d'union entre les deux Vallées du St. Laurent et du Saguenay.

La Vallée de la Rivière Croche est composée d'un sol plus riche. Des plates-bandes, si je puis m'exprimer ainsi, de près d'un demi mille de large, recouvertes d'une riche végétation (le bois dominant est l'orme et le frêne), s'étendent de chaque côté de la rivière sur un parcours de 50 milles au moins. Il s'y rencontre plusieurs établissements qui y font d'abondantes récoltes de foin et d'avoine.

Le bois de construction et de commerce se rencontre sur le parcours de toutes ces rivières.

Nous n'avons pas perdu les pins de vue depuis le canton de Charlevoix, sur le lac St. Jean, jusqu'à la Tuque. La Rivière Croche est très riche en pin de première qualité. M. Hall y fait tous les ans 25,000 billots, et à ce compte il en a encore pour un grand nombre d'années.

J'ai été peu agréablement surpris à l'aspect des bords du St. Maurice. C'est presque le Saguenay en miniature, avec ses bords escarpés et ses rochers nus. En vous disant qu'il n'y a pas de chemin praticable le long du St. Maurice, que les maisons de commerce qui exploitent le haut St. Maurice n'ont pas encore trouvé moyen d'ouvrir un chemin de communication avec les Piles, c'est vous dire que les avantages et les commodités qu'offre une partie de ce pays ne sont pas tout à fait au niveau de la description et des rapports encourageants que nous avons lus maintes fois sur cette intéressante vallée.

D'après les informations prises de personnes compétentes, agents des maisons de commerce, plus haut mentionnées, résidant dans cette région depuis plus de vingt ans, un chemin de fer est presque impossible, ou coûterait énormément, par la Vallée du

St Maurice.
La voie naturelle, la moins dispendieuse (600 pieds au moins au-dessous du tracé de M. Sullivan sur les hauteurs) et traversant des espaces de plus d'un million d'acres de bonnes terres et boisées de magnifiques forêts, se rencontre seulement par la Vallée de la rivière Batiscan. Un embranchement peut facilement relier le St. Maurice et la Rivière Croche par la Vallée de la Petite Bostonnais, la Rivière au Lard et Jeannotte.
Je m'arrête; je vois que j'anticipe sur mon rapport que je vous transmettrai aussitôt terminé. Je commence le dessin des plans qui promet d'être une longue besogne: environ 500 milles de chaînage à échelonner sur le papier.
J'ai congédié mes hommes en leur promettant une partie de leurs salaires le plus tôt possible.
J'ai l'honneur, etc.,
(Signé.) P. H. DUMAIS, N. P.
[Vraie copie.]
Département des Terres
de la Couronne,
Québec, 10 juin 1874.
E. E. TACHÉ,
Assist.-Commissaire.
(à suivre.)

CANADA.

QUEBEC, 23 OCTOBRE 1874.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

La fête du Sacre-Cœur à Froshdorf.
Le monde catholique.
Les Mitis du Lac Qu'Appelle.
Bureau du Chemin de Fer.

La poursuite Dupont.

Un membre qui siège au parlement, indirectement des contrats lucratifs avec la Couronne, est punissable d'une amende de \$1000 par jour. Le statut qui crée cette offense ne mentionne pas que la moitié de l'amende appartiendra à la Couronne, et il en laisse la poursuite à qui veut l'entreprendre. C'est basé sur cette loi que M. Langelier, avocat de M. Dupont, intenta une poursuite contre M. Cauchon, alléguant que ce dernier avait siégé un grand nombre de jours pendant qu'il profitait du contrat de l'asile de Beauport.

Depuis que M. Cauchon a fait cause commune avec les rouges à Ottawa, M. Langelier, malgré la promesse assermentée de M. Dupont à l'origine de la cause, a abandonné la poursuite. Le *Canadien* demande à M. Langelier de continuer la poursuite ou de la lui passer. M. Langelier répond qu'il n'avait institué cette poursuite que pour mettre M. Cauchon hors la chambre; que le dossier est brûlé; que le procureur général a droit de reprendre la poursuite; que les conservateurs sont aussi coupables que M. Cauchon au sujet de ce contrat.

Nous ne tenons pas du tout à ce M. Cauchon, ruiné dans sa réputation, soit aussi ruiné dans ses biens, et nous voulons bien qu'il vive grassement le reste de ses jours du produit de ses œuvres passées. Mais nous devons protester contre la mauvaise foi de ceux qui le protègent aujourd'hui, des rouges qu'il a flétris.

L'action Dupont ayant été continuée longtemps après la résignation de M. Cauchon et la cessation de son intérêt dans l'affaire, il est évident que le but de M. Dupont ne pouvait être uniquement de mettre M. Cauchon à la porte du parlement. D'ailleurs, si tel était le but de M. Dupont, pourquoi jurerait-il le contraire? Nous ne lui ferons pas l'injure de l'associer au *jureur banal*, et nous préférons croire qu'il a juré la vérité, et que c'est M. Langelier qui affirme une fausseté. Peut-être ce docteur *journaliste* ne s'est-il pas aperçu de la fausse position dans laquelle il met son client!

Quant au dossier, il est notoire qu'il n'est pas brûlé, qu'il était, lors de l'incendie de la cour, chez un respectable avocat de cette ville, qui, pour rien au monde, ne voudrait le laisser disparaître. Serait-il détruit d'ailleurs, par l'incendie, qu'il y aurait moyen de le restaurer.

Quant au droit du procureur général de reprendre les procédures, il est assez douteux. Si cette action est simplement pénale, il n'a pas ce droit. Si elle est *populaire* ou *qui tam*, il l'a. Mais, alors, M. Dupont est coupable de délit aux yeux de la loi, et peut-être condamné à l'amende ou à l'emprisonnement pour avoir abandonné la poursuite.

Reste la culpabilité des conservateurs au sujet de l'asile. Cette accusation est du dernier absurde. Tout ce que l'on peut demander aux conservateurs d'ailleurs, c'est: 1o. avez-vous fait avec les propriétaires de l'asile un contrat avantageux au pays; 2o. avez-vous contracté de bonne foi conformément à la loi?

Or, il est reconnu: 1o. que le contrat de l'asile était très avantageux pour la province; 2o. que si M. Cauchon était propriétaire de l'asile, c'était à l'insu de tout le monde excepté des co-propriétaires, qui n'étaient

pas tenus d'en prévenir qui que ce soit; 3o. que le gouvernement a agi de bonne foi. Le fait que le gouvernement a cessé d'appuyer M. Cauchon dès qu'il a connu sa co-propriété prouve assez sa bonne foi.

D'ailleurs, l'offense en pareille matière est créée par le statut. Or, le statut ne défend pas à un gouvernement de contracter avec un député. Elle ordonne simplement au député qui contracte, de résigner. C'est pour le député et non pour le gouvernement qu'est l'offense. Si M. Cauchon a reçu un contrat (ce que le gouvernement d'alors ignorait quand il contractait avec MM. Landry et Roy) et s'il a continué à siéger, tant pis pour lui. Tout ce que le gouvernement avait à se demander, c'était si le contrat était bon; il l'était puisque les chambres avaient le pouvoir de l'annuler, que le contrat leur réservait ce droit, et qu'elles n'ont pas jugé à propos de le faire.

Nous aimons, toutefois, à voir les purs prendre les impurs sous leur bienveillante protection. Mais nous devons être justes et reconnaître qu'à cette affaire se borne actuellement leur protection envers M. Cauchon. Ils tiennent cette poursuite suspendue au dessus de sa tête, en lui disant: nous ne vous donnerons rien—toute fois, si vous ne nous servez, nous procéderons! Et M. Cauchon, pour garder ses écus écrit en faveur des rouges qu'il a vieilli en vilipendant! Nous est avis qu'il font bien de ne pas lâcher prise, car cela pourrait leur coûter cher.

Confédérés et anti-confédérés.

Les rouges ou anti-confédérés se plaignent amèrement de la confédération et de ses conséquences. Ils pestent contre les petites provinces et contre ce qu'elles ont coûté. L'*Evénement* ajoute même:

«Le parti conservateur a attaché ces boulets à nos pieds; impossible de rompre la chaîne; il nous faut les traîner jusqu'à la fin de la Confédération.»

Ailleurs, le même journal, parlant du chemin du Pacifique, s'écrit: «Le pays s'est obligé à construire en dix ans un chemin de fer dont le coût définitif serait de cent millions de piastres au moins et le revenu à jamais insuffisant pour payer les frais d'entretien et d'opération dépassant dix millions par année. Si le ministère conservateur n'était pas tombé, ce projet gigantesque serait déjà en pleine voie d'exécution et nos millions auraient commencé à descendre grand train la pente fatale qu'on ne remonte plus.»

N'est-il pas éminent que le but des rouges est de détruire au plus tôt le pacte fédéral. L'*Evénement* a assez longtemps réclamé l'annexion pour que l'on sache ce qu'il proposera pour remplacer la confédération.

Nous n'hésitons pas à le dire: les hommes politiques actuels se divisent en deux catégories: confédérés et anti-confédérés. Les derniers veulent détruire la confédération; de là leurs efforts pour empêcher la construction du Pacifique, leur refus de pacifier le Nord-Ouest par l'amnistie, leur abandon de la cause des catholiques du Nouveau-Brunswick, leur projet de traité en faveur des Etats.

Les confédérés, au contraire, aiment la confédération et veulent l'appliquer dans toutes ses conséquences. Le peuple est avec eux, et les déclarations des anti-confédérés hâteront leur chute, qui ne fera d'ailleurs que succéder à leur impuissance.

Dans le même article, l'*Evénement* fait un retour sur le passé, et énumère des sujets de blâme contre les conservateurs. Il évite de parler du passé des rouges qui n'ont à leur avoir que des actes ou des principes perturbateurs.

Nous n'avons pas d'objections, à ce que le passé soit discuté. Plus il sera étudié, plus l'on se rappellera que les progrès étonnants autant que durables du pays, depuis 1840, sont dus aux conservateurs. Ces derniers travaillaient constamment avec intelligence, pendant que les rouges jouaient le rôle d'éteignoirs.

Avant la confédération, dit le journal cité, il faut reprocher aux conservateurs les bâillottes d'Ottawa et le non-renouvellement du traité qui a fait à notre prospérité un tort incalculable.

Notre confrère voulait-il, sur le premier point, atteindre par ricochet son ami actuel, M. Cauchon?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que les rouges ont continué, pendant leur règne, l'érection de ces bâillottes, qui font du reste l'orgueil du pays.

Quant au traité, c'est surtout depuis sa cessation que l'industrie et le commerce ont pris chez nous un développement prodigieux, et que les cultivateurs ont commencé à bien vendre leur produits.

Puis l'*Evénement* passe à l'ère fédérale:

«Qu'ont fait les conservateurs depuis la Confédération? Ils ont augmenté nos charges d'une façon effrayante, et le chiffre de nos dépenses qui était en 1867-8 de \$13,486,092, était en 1873 de \$22,586,727!»

L'on ne saurait être plus inepte ou plus astucieux.

Pourquoi parler de l'augmentation des dépenses sans parler aussi de

l'augmentation des revenus? Que dirait-on de commis ou de banquiers qui ne rendraient compte que des dépenses? L'on croirait nécessairement qu'ils s'apprennent à mettre les revenus dans leurs goussets.

Les chiffres de l'*Evénement* sont incorrects.

En 1867, la dépense était de \$19,092,945.68. En 1873 elle était de \$35,287,250.31.

En 1867, la recette était de \$20,465,128.87. En 1873 elle s'élevait à \$33,305,305.45.

Ajoutons que durant cette période Ottawa a payé aux provinces..... \$15,525,279.84 les travaux publics ont coûté..... 2,144,852.44 le tracé et les explorations du Pacifique..... 1,051,246.60 L'intercolonial..... 14,520,073.89 le Nord-Ouest..... 2,920,000.00

total \$36,162,452.77

Les conservateurs ont trouvé moyen, par la sagesse de leur politique, de réaliser assez de profits pour faire ces dépenses dans l'intérêt général, sans augmenter notablement la dette. Pres de vingt millions de cette somme ont servi à l'intercolonial ou à subventionner notre province. Québec, malgré ce qu'en dit l'*Evénement*, a donc eu large part au *magot*.

Quel contraste avec les rouges qui n'ont rien à payer, qui trouvent tout fait, ou refusent de faire ce qui est à faire, comme le pacifique, qui reçoivent une caisse pleine, et qui imposent trois millions de taxes nouvelles!

Avec des ressources moins grandes, les conservateurs avaient trouvé moyen de diminuer les taxes.

Disons aux rouges que puisqu'ils sont incapables de faire fonctionner avantageusement la machine confédérée, ils peuvent se préparer à faire place à ceux qui l'entendent, qui l'ont construite, et qui en sont les ingénieurs naturels.

Soyez poli.

Sous ce titre, nous avions écrit quelques lignes pour rappeler à M. Fournier que sa position de ministre ne devrait pas lui faire oublier que toute lettre polie mérite une réponse. Cet article avait été écrit à la demande d'une personne qui se croyait autorisée. La réponse que l'*Evénement* y a faite nous donne raison, en ce qu'il y est admis que M. Fournier a de fait oublié de répondre.

Mais l'*Evénement* a pris occasion de notre article pour injurier la personne du Révérend M. Déziel, montrant par là que son rédacteur nourrit encore du fiel en son cœur contre les prêtres catholiques. Cela nous a fait regretter d'avoir consenti à publier les remarques qui nous étaient suggérées par un ami. Le Révérend M. Déziel voudra bien nous pardonner si nous avons servi de prétexte à l'*Evénement* pour le faire mettre en cause.

Les faits avancés par l'*Evénement* ont été trop bien rectifiés par l'*Echo de Lévis* pour que nous ayons à y revenir. Nous avions voulu démontrer que M. Fournier n'est pas poli. L'*Evénement* a corroboré notre avancé. Aujourd'hui nous avons à ajouter que l'*Evénement* continue à être ce qu'il était dans le passé: un *manant* et un *insulteur de prêtres*.

Chemin du lac St. Jean.

Il se présente une question importante: si le railroute du lac St. Jean n'est pas commencé de suite, il perdra sa part d'octroi. Nous publions le mémoire du président de cette compagnie et divers documents relatifs à ce chemin. L'opinion publique, préoccupée du chemin du nord, ne doit pas perdre de vue le chemin du lac St. Jean. Tous deux contribueront énormément à la richesse de notre ville et à celle de la province.

Il importe donc d'examiner sérieusement les chances de succès de la compagnie de ce railroute, et de bien se rendre compte des propositions qu'elle soumet à la ville.

Bassin de radoub

L'excursion annoncée a eu lieu. Pres de 150 personnes en faisaient partie. Il y eut lunch et toasts. L'opinion assez générale a été que l'embouchure de la rivière St. Charles devrait être choisie pour y construire la cale-sèche. Nous espérons que le rapport de MM. Knipple et Morris en faveur de Lévis ne sera pas accepté sans qu'une seconde exploration par des ingénieurs également compétents ne soit faite. Dans une matière aussi importante, Québec a droit d'être représenté dans la commission d'exploration. Nous ne doutons pas que nos édiles vont sérieusement s'occuper de la question, à laquelle le chemin du Nord donne une actualité et une importance très-grandes.

La réception faite à Sa Grandeur Mgr. Racine par ses diocésains de Sherbrooke a été grandiose. De Québec à Sherbrooke, le passage de Sa Grandeur a été l'objet d'une ovation constante. Plusieurs amis nous ont

donné une foule de détails, mais nous préférons attendre les rapports des journaux de Sherbrooke qui seront nécessairement plus complets.

Correspondance particulière

«COURRIER DU CANADA.»

Mardi 23 Septembre.

J'avais retenu ma lettre espérant y ajouter le discours du Souverain Pontife; mais voici que je le reçois en même temps que le Rédacteur de l'*Observateur romain*: je crois donc peine inutile de traduire, ce qui retarderait ma lettre, ou tre que ma traduction ne vaudrait pas celle que vous pouvez faire sur le texte original.

Je me contenterai donc de quelques observations importantes sur cette audience.

Le discours du Souverain Pontife, comme l'adresse du Vice-Président de la Fédération pieuse, ont été l'occasion d'un déchirement de fureur de la part de des franc-maçons. On a lu d'autres fois des adresses pour le moins aussi fortes que celle-ci, et ils se sont contentés de quelques impertinences contre ceux qui les ont lues. Cette fois-ci, ce n'est plus à la personne qu'ils s'en prennent, ils attaquent les Associations catholiques au nom desquelles elle a été lue, et ils crient avec une rage infernale que ces Associations sont une provocation permanente, qu'elles sont un danger continu pour l'état, qu'il faut en finir avec elles et les supprimer d'un seul coup. L'*Opinion*, organe du ministère, et le *Tanfalia*, bouffon en titre du Quirinal, sont les plus acharnés. L'*Opinion* dit tout simplement que l'adresse est sur la table du Ministre de l'Intérieur pour être examinée et pour décider des mesures à prendre. Le *Tanfalia* dit la même chose, et assaisonne ses railleries habituelles avec une charge de blasphèmes à l'adresse des catholiques et de Dieu lui-même, disant qu'il a mis aux arrêts les prières du monde fidèle, qu'il dort et qu'il ne se soucie pas de se réveiller. Que les excommunications de l'Eglise ont fait du bien aux envahisseurs de Rome, que les châtimens promis ont fait fausse route. Que ceux qui ont bombardé Rome, Cordoba compris, après quatre ans, se portent bien (très-bien); que les *Piemontais* (il ne dit plus les Italiens) sont durs de *Compendio* (de tète) qu'ils ne comprennent pas le futur *prévalent*, mais qu'ils comprennent bien au contraire le *présent prévalent*! Et ces misérables écrivaient cela au même moment où ils enterraient *civilement* l'apostat Sirtori leur général et fameux champion de la franc-maçonnerie, mort subitement; et sans rappeler le malheureux général Gouvenne, ministre de la guerre, qui avait ordonné l'invasion de Rome, était mort fou en se jetant par la fenêtre, et le terrible Bixio, digne compagnon de gloire de Cadorna, qui vient de mourir misérablement dans des pays lointains, son corps ayant été jeté à la mer, comme il avait voulu jeter au Tibre le Pape et les Cardinaux.... Mais ces malheureux sont aveuglés par Dieu: le châtimen les attendra à leur tour sans qu'ils le voient. Que Dieu leur touche le cœur! En attendant, voilà une nouvelle campagne d'initié contre le S. Père et contre le catholique: nous verrons où cela aboutira.

Une colonie en danger.

Ce n'est pas sans un sentiment de profonde amertume que nous avons lu les navrants détails qui nous sont communiqués au sujet de la colonie de Matapédia. Voilà une belle occasion pour le gouvernement local d'aider à la colonisation et de venir en aide à ceux qui font tant d'efforts pour contribuer à la prospérité générale. En face de la souffrance de ces braves colons, en face du danger de leur expatriation, il n'y a pas à hésiter. Si le gouvernement peut leur venir en aide, qu'il le fasse énergiquement et de suite. Peut-être aussi des souscriptions particulières réussiraient-elles. Les citoyens généreux qui auraient le loisir et le courage de prendre l'initiative, feraient une œuvre méritoire et patriotique.

Noces d'or.

Jeu, le 15 de ce mois, les paroissiens de St-Isidore, comté de Dorchester, célébraient la 50ième année de prêtrise de leur ancien curé, le Rév. M. Louis Poulin. C'est une de ces fêtes qui font époque dans l'histoire d'une paroisse: aussi près de cinquante prêtres, des centaines de laïques des paroisses voisines, voulurent être témoins de la joie des braves habitants de St-Isidore au jour de cette grande solennité. Dès la veille, le mercredi, pas moins de 30 prêtres s'étaient rendus chez le curé de la paroisse, le Rév. M. L.-A. Bourret, pour se trouver à l'illumination qui avait lieu ce jour-là, de 7 à 9 heures du soir. Cette illumination offrait un spectacle des plus grandioses; et, si je ne craignais les réclamations, je la proclamerais, sous plusieurs rapports, non moins féérique que celle que l'on a vu dernièrement à Québec.

A 7 heures, au son de la cloche de l'église, tout le village paraissait en feu, tant l'illumination était générale.

Le presbytère était resplendissant de lumières. Toutes les fenêtres étaient garnies de transparents de couleurs variées, sur lesquels on lisait les inscriptions suivantes: *Grande fête. Soyez le bienvenu. Jubileum. Dieu l'a choisi.* Le chiffre 50, plusieurs fois répété. *St. Louis, protégez-le. Vinat. St. Isidore, protégez-nous.*

L'église elle-même était illuminée. Ses nombreuses fenêtres se prétaient admirablement à la circonstance, par l'effet des mille et une lumières sur les transparents qui s'y trouvaient, avec les inscriptions suivantes: *Tu es sacerdos in æternum. Ego sum pastor bonus. Un seul troupeau, un seul pasteur. Je connais mes brebis et elles me connaissent. Honorez Dieu, et vénérez les prêtres. St. Louis, bénissez-le. Souhait d'une longue vie. Vive notre ancien pasteur.* Au-dessus de la grande porte de l'église, se trouvait une croix de 12 pieds de haut, en transparents, parfaitement illuminée, surmontée de la tiare du pape, et portant de chaque côté les inscriptions: *Gloire au Très-Haut. Religion, patrie.*

On ne manqua pas d'illuminer le clocher jusqu'à la flèche, et ce ne fut pas la partie la moins admirée, puisque les nombreuses lumières qu'il renfermait portaient la nouvelle de la grande fête à une distance de trois lieues. On y voyait deux fenêtres gothiques en transparents, de grandes étoiles de 6 pieds de diamètre dans deux œils de bouc; on y lisait, dans deux autres fenêtres: *Hommage au Très-Haut. Gloire, honneur à notre ancien pasteur.* Deux cordes, de 100 pieds chacune, partaient de la flèche du clocher et aboutissaient d'un côté au presbytère et de l'autre à la maison de M. Antoine Nadeau: ce parcours de 200 pieds était garni de 80 lanternes transparentes.

Les trois arcs de triomphe préparés pour cette fête présentaient un aspect imposant, par les nombreuses lumières qui les décoraient.

Bien que tout le village ait rivalisé de zèle et de bonne volonté pour rendre cette illumination aussi splendide que possible, je ne puis m'empêcher de signaler les noms de M. Antoine Nadeau, marchand, de M. l'abbé Grénier, du Rév. M. Poulin, du Dr. Paradis et du notaire Fortier, comme étant ceux qui y ont le plus contribué par les grands sacrifices qu'ils se sont imposés à cette occasion.

Pendant l'illumination, de 7 à 9 heures, il y eut procession aux flambeaux. La bande du 9ième, sous l'habile direction de M. Vézina, était en tête. Pendant tout ce temps on lança de nombreuses fusées, des chandelles romaines, etc.

Enfin, la soirée fut charmante, et tout se passa dans un ordre parfait, par un temps qui se prêtait magnifiquement à la fête. Le lendemain, les bons habitants de St-Isidore avaient à assister à une autre fête, toute religieuse cette fois, pour rendre à Dieu des actions de grâces et demander de nouvelles bénédictions pour leur ancien pasteur. De 5 à 9 heures, il y eut de nombreuses messes basses, après quoi les joyeuses volées des cloches annonçèrent la messe solennelle.

Vers les 9 heures, il s'organisa une procession pour se rendre au-devant du Rév. M. Poulin, à sa demeure, qui est à environ 10 arpents de l'église. La procession défila comme suit: la bande du 9ième en tête, les enfants des écoles, qui portaient chacun un petit drapeau, une voiture portant le Rév. M. Poulin, le Rév. M. Bourret et M. Antoine Nadeau, laquelle était escortée par les miliciens volontaires de la paroisse, puis les nombreux paroissiens de St-Isidore environ 200 de la paroisse de St. Lambert: ces derniers étaient venus le matin, ayant un drapeau à chacune de leurs voitures, rendre un hommage solennel au vénérable fondateur de leur paroisse. Avant de reprendre la route de l'église, les habitants de St-Isidore, de St-Lambert et les enfants des écoles présentèrent des adresses au Rév. M. Poulin, qui y répondit avec beaucoup d'émotion et en termes tout paternels. Puis la procession se remit en marche, par une route améliorée pour la circonstance, garnie de nombreuses plantations et de trois arcs de triomphe d'un excellent goût; quantité de drapeaux flottaient des principales habitations du village. L'entrée à l'église se fit par la grande porte. C'est alors que les décorations parurent dans toutes leurs beautés aux yeux de la foule joyeuse, dans ce temple saint où le héros de la fête faisait alors son entrée triomphante. Aussi le maître-autel était magnifique par toutes sortes de décorations du meilleur goût; des banderoles de couleurs variées s'étendaient de la voûte à différents endroits de la nef et des chapelles latérales; le jubé était garni de draperies avec *mollos*; les colonnes ornées de festons; la chaire, le banc d'œuvre bordés d'orillames.

Le Rév. M. Poulin officia lui-même. Il était assisté des Rév. M. Léon Rousseau, comme diacre, et Ludger Marceau, comme sous-diacre. Le chant fut magnifique; il fut organisé parmi les prêtres présents. Le Rév. M. Dufour touchait l'orgue, et la bande du 9ième joua plusieurs airs. Le sermon de circonstance fut donné par M. le Grand-Vicaire Mailoux. Le grand orateur prit pour texte: *la grandeur du sacerdoce, le respect dû aux prêtres: son éloquence est si bien connue, qu'il n'est pas nécessaire de dire ici tout le mérite de son discours.* Après la messe, tous les membres

du clergé se rendirent au presbytère, où un grand dîner leur avait été préparé. Pendant le repas, le Révérend M. Bourret lut une lettre de Sa Grandeur l'Archevêque de Québec, exprimant le regret de ne pouvoir prendre part aux noces d'or du Rév. M. Poulin, par suite de ses occupations multiples et pressantes, et de ne pouvoir même s'y faire représenter par aucun prêtre de son palais; une autre, de Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski, félicitant M. Poulin de son 50ième anniversaire; et plusieurs autres, de différents prêtres de l'archidiocèse de Québec, à l'occasion de la fête du jour.

Après le récit de semblables démonstrations, qui ont produit un véritable enthousiasme parmi les paroissiens de St-Isidore, il n'est que juste de dire à qui revient en grande partie le mérite de cette fête, aussi belle qu'est toujours, pour des catholiques à la foi vive, la célébration du 50ième anniversaire d'un vénérable prêtre. Je n'hésite pas à nommer en premier lieu le curé actuel de St-Isidore, le Rév. M. L.-A. Bourret, qui, en cette circonstance, n'a rien ménagé de ses peines, a prodigué en quelque sorte sa santé si précieuse, pour assurer un plein succès à la fête dont il avait, par sa position, toute la responsabilité; en second lieu, le Rév. M. F. A. Oliva, curé de St-Lambert, qui a bien voulu se charger de la distribution des ornements de l'église, du presbytère et des arcs de triomphe: ce Monsieur mérite la plus grande reconnaissance pour avoir rempli avec tant de bonheur une tâche aussi délicate, aussi difficile qu'est toujours l'organisation de pareilles fêtes: en troisième lieu, M. Antoine Nadeau, marchand, qui, par son dévouement, sa grande générosité, ses bons conseils en cette circonstance, a su contribuer largement au succès de toutes les démonstrations qui ont eu lieu.

Enfin, je ne dois pas oublier le nom de M. Antoine Dasylya, l'habile ouvrier de l'Ecole-Normale-Laval, qui, par la splendide illumination qu'il a organisée dans cette institution, à la fête du 200ième anniversaire, a mérité le premier prix, au jugement d'un très-grand nombre de personnes. A St-Isidore aussi, M. Dasylya s'est grandement distingué comme artiste dans son genre, et, à l'unanimité des prêtres qui ont assisté à l'illumination dans cette paroisse, il a été reconnu comme l'âme de toutes les décorations qui ont été faites à l'église, au presbytère, aux arcs de triomphe et à quelques demeures privées. Honneur à qui de droit.

De leur côté, les bons habitants de St-Isidore ont noblement fait leur devoir, en étant, comme ils l'ont fait, un père, un pasteur à qui ils doivent tant, et qui leur veut toujours tant de bien.

Maintenant, nous devons féliciter le Révérend M. Poulin à l'occasion de ses noces d'or, et lui souhaiter de vivre encore bien des années au milieu de ses anciens paroissiens, qui tous l'aiment comme un véritable père. —(Communiqué.)

Au secours.

S. Alexis de Matapédia, Oct. 1874. Monsieur le Rédacteur, Auriez-vous la complaisance de donner place dans les colonnes du *Courrier* au compte-rendu d'une assemblée tenue en cette paroisse: c'est un appel à des compatriotes de la part d'une population plongée dans la douleur.

Je crois utile d'y joindre un aperçu sur ce qui concerne les Acadiens. Il y a environ 12 ans, une immigration acadienne laissait l'île du Prince-Edouard pour venir s'enfoncer dans la forêt du township Matapédia, comté de Bonaventure. En pénétrant dans la solitude, les nouveaux arrivés plantent la croix et groupent leurs cabanes à l'entour. Puis ces colons, qui se regardent comme étrangers, s'agenouillent sur le sol devenu leur, avant d'abattre le premier arbre dans cette forêt vierge. Et la prière faite, il faut gagner son pain au prix de beaucoup de fatigues, surtout pour passer un sombre et rigoureux hiver. Les épaules chargées d'un lourd fardeau, des caravanes de vingt-cinq à trente hommes parcourent à pied une distance de quinze milles et gravissent les flancs d'une montagne pour apporter les aliments nécessaires à la vie de petits enfants qui souffrent de la faim; mais la large rivière leur barre le chemin. Quel pénible obstacle que cette grande rivière sans pont!

De longues semaines, le printemps et l'automne, il faut risquer sa vie dans un canot, sur un courant très-rapide. On n'exposera pas à la nage quelques rares chevaux! Donc il faut de l'autre côté engager des voitures à un prix ruineux, pour parcourir la distance de quinze milles qui se trouve entre Campbelltown, place d'affaires la plus rapprochée, et le nouvel établissement, ce qui absorbe les quelques ressources des pauvres colons, avec perte de plusieurs jours, rend les provisions excessivement chères et paralyse pour ainsi dire tout progrès. Souvent encore, sur le bord de la rivière, un père attendra une journée l'arrivée d'un canot de traverse, ou bien s'en retournera, après une vaine attente, vers ses enfants, obligé de leur dire qu'il n'a pas de pain à leur donner cette fois-ci. C'est dans ces tristes circonstances que la population souffre des privations bien cruelles, n'ayant pour nourrir qu'un peu de patates, et souvent moins.

La mère de famille se résigne, mais les enfants pleurent et la douleur s'empare du bon pasteur chargé de cette popu-

lution. De là des efforts, surhumains, de la part du Rev. M. Saucier, alors Missionnaire de Ristigouche, qui desservait Matapédia, et si peu de soulagement. Toutefois, il faut remercier le gouvernement canadien et de nombreuses personnes charitables pour des secours précieux dans des moments critiques.

Mais il ne suffisait pas de labourer la terre : comment se procurer des semences, quand à peu près tout revenu passait pour vivre dans la misère ? Comment travailler avec courage quand les forces sont épuisées par des jeûnes prolongés et fréquents ? Néanmoins, en luttant plusieurs années contre ces difficultés, nos braves Acadiens ont vu la forêt reculer, et faire place à des moissons à peu près suffisantes pour soutenir les familles durant une bonne partie de l'année. Malheureusement plusieurs fois la gelée est venue faire de tristes ravages dans les champs.

Cet automne, la colonie est plongée dans la consternation par la même cause. Les moissons présentaient la plus belle apparence, car le sol est très-riche. Les colons espéraient enfin recueillir une abondante récompense pour leurs travaux et fatigues passées.

Hélas ! des gelées dans les mois d'août et de septembre ont ruiné tous les calculs.

La paroisse s'est réunie dimanche dernier pour avoir une idée exacte de son malheur. Tout le sarrazin est perdu dans quantité de champs : les patates n'ont guère plus qu'un pouce de diamètre. Tel qui en récoltait 200 quarts, n'en aura pas beaucoup plus de vingt cette année ; et ainsi des autres.

Peu de grain est venu à maturité : encore la farine qu'on en tirera ne fera-t-elle qu'un triste pain ; pour bon nombre la moisson n'est rien. Et avant peu, plus d'une mère n'aura que ses larmes en réponse à ses enfants qui lui diront : « nous avons faim. » Dans dix ou douze semaines, toutes les provisions seront consommées. Quel triste hiver donc se présente ! Bientôt plus rien à gagner : les travaux du chemin de fer sont à peu près finis en ces endroits. Pas de chantiers dans les bois selon toute apparence. Comment faire ?

Cette fraction du peuple acadien tend les mains vers un peuple frère, le peuple canadien, providence des affligés, qui répand ses bienfaits jusque dans la Syrie, l'Algérie, chez les blessés de la France, à Manitoba, et qui verse, s'il le faut, son sang sous les murs de Rome. Elle porte les yeux vers ce peuple charitable avec l'espérance d'un secours. Elle espère aussi assistance de la part du gouvernement de Québec : elle lui propose de faire commencer immédiatement la construction du pont tant désiré à l'embouchure de la Rivière Matapédia ; cela donnerait du travail cet hiver, et, par suite, un peu de pain. Il s'agit du soutien d'environ 800 âmes jusqu'aux récoltes de l'année prochaine. Il s'agit de mettre une bonne semence en terre au printemps de 1875. Si des secours pécuniaires arrivaient, un agent expédié immédiatement de Québec avec une provision de farine pour passer l'hiver, et, dès cet automne, de bon grain approprié à son climat. Sans secours, c'en est fait de la colonie ; ce sera toute une population errante, à la mendicité, sur la voie publique ! Voilà pourquoi tous les hommes valides se sont réunis dimanche dernier et ont jeté dans les délibérations de leur assemblée un cri de détresse avant de mourir : ce cri retentira sans doute dans toute âme bienfaisante.

THÉODORE SMITH, ptre.,
Cure de S. Alexis
Matapédia.

Cri de détresse.

COLONS DE MATAPÉDIA.

A une assemblée des paroissiens de St. Alexis de Matapédia, tenue à la porte de l'église, le quatre Octobre. Mil huit cent soixante-quatorze, furent élus Président Mr. Jérémie Pitre et Secrétaire Mr. Octave Martin.

Sur proposition de M. Thomas Dorion secondé par M. Laurent Dorion, il a été reconnu unanimement 1° Que les gelées du mois d'août et du treize Septembre dernier ont ravagé dans la paroisse les récoltes en patates et en grains ; 2° Que la moisson est à peu près rien pour un quart des habitants ; 3° Que les trois quarts environ ont recueilli une subsistance d'environ trois à quatre mois ; 4° Que la récolte en général peut à peine soutenir la population durant l'espace de deux mois et demi à trois mois.

5° Qu'une misère désolante se prépare pour cette pauvre colonie acadienne, n'ayant plus la ressource des travaux du chemin de fer qui touchent à la fin en ces endroits. Que faire, sans vivres pour l'hiver, et sans grains de semences pour le printemps prochain ? Faudrait-il abandonner la place pour arracher sa vie en pays étrangers ? Mais avant d'en venir à cette extrémité, véritable suicide de la paroisse, cette jeune colonie acadienne s'adresse au gouvernement canadien pour obtenir assistance et secours, comptant aussi sur la sympathie de leurs frères les canadiens. Elle suggère un moyen utile, nécessaire à la colonisation, dans cette partie du comté de Bonaventure, qui fait envie aux visiteurs Européens. Depuis dix ans, les colons traversent sans pont la large rivière Matapédia, exposant leur vie dans un canot, dans les grosses eaux, au moins six semaines le printemps et l'automne. Dire les sacrifices, les misères, les peines, pour soutenir une famille sans moyens, et ouvrir une terre dans la forêt au milieu de ces difficultés, l'imagination se le figure un peu, mais le comprend bien celui-là seul qui l'a souffert. La colonie demande donc au gouvernement local, qui dit-on, a souvent promis ce pont, d'en faire dès cet automne, commencer l'exécution, à l'embouchure de la Rivière Matapédia, préparer le bois et réunir les matériaux sur place. C'est une oeuvre publique nécessaire au progrès du Comté, et qui attirera en peu de temps un grand nombre de familles arrêtées jusqu'à aujourd'hui par l'obstacle d'une grande rivière sans pont. Par ces travaux, les pauvres habi-

lants pourront ainsi gagner quelque chose pour faire face aux nécessités les plus pressantes au soutien d'une famille. Tel est leur grand désir, et, avec espoir, ils proposent ce moyen d'acheter en partie l'assistance dont ils ont besoin durant le sombre hiver 1874-75.

Proposé par M. Jonas Blaquière, secondé par M. Ephrem Gallant et adopté unanimement qu'une copie de ces délibérations soit présentée à l'hon. ministres des Travaux Publics, à MM. les députés du comté de Bonaventure, et publiée sur les journaux de Québec.

JÉRÉMIE PITRE, Président,
OCTAVE MARTIN, Secrétaire.

Nota.—Pour assistance à Québec M. Beauchemin serait notre agent.

Bonaventure.

Les citoyens de la paroisse de Notre-Dame de Paspébiac ont présenté à leur Pasteur le Rév. M. Chouinard, à l'occasion de son départ, l'adresse suivante :

Au Rév. Messire Ant. Chouinard, ptre et curé de la paroisse de Notre-Dame de Paspébiac.

Révérend Messire,
Qu'il nous soit permis de vous exprimer aujourd'hui toute la douleur que nous éprouvons, en apprenant que vous allez bientôt quitter cette paroisse de Notre-Dame de Paspébiac, dont vous avez été le Pasteur si dévoué, et où vous avez, pendant trois années, rempli, avec tant de zèle, les devoirs de votre saint ministère.

Votre départ sera vivement regretté, dans cette paroisse, et nous désirons aujourd'hui, en reconnaissant vos éminentes qualités, vous donner publiquement le témoignage de notre estime et de notre affection.

C'est à vous que nous devons l'initiative de mesures adoptées pour la construction d'une église à New-Carlisle, et qu'onques circonstances tout à fait exceptionnelles aient empêché, jusqu'à ce jour, l'exécution de ce projet, nous devons cependant reconnaître vos généreux efforts et vous en témoigner toute notre reconnaissance.

Vous avez grandement contribué par votre prudence, par vos manières conciliantes et par l'exemple constant de votre zèle et de votre charité à faire briller aux yeux de toutes les croyances cette église dans cette partie lointaine de la province et à jeter un nouveau lustre sur la foi et le culte de notre religion.

Il nous est été bien cher de vous voir passer au milieu de nous de nombreuses années, mais cet espoir n'ayant pu se réaliser, nous conserverons, cependant à jamais le souvenir de vos vertus, et nous faisons les vœux les plus sincères pour votre bonheur.

(Signé)—P. Winter, J. S. ; E. Martel, avocat ; I. G. Lebel, notaire ; LeBoutillier frères, J. Mourant de la maison LeBoutillier et frères ; Am. A. Lafrenière, M. D. LeBoutillier et Cie ; M. Tremblay, avocat ; T. Winter, marchand ; P. Lioset, marchand ; S. Loiset, marchand, et une certaine d'autres signatures.

A la suite de cette adresse, on présenta au Rév. M. Chouinard un écrien contenant une jolie somme en or.

La réponse du Rév. Curé fut à peu près en ces termes :

Qu'il s'estimait heureux, à la veille de son départ, de voir encore une fois réunis, autour de lui, les principaux citoyens de cette paroisse et de recevoir l'expression de leurs bons sentiments à son égard.

Pendant les trois courtes années, ajouta-t-il, que j'ai passées au milieu de vous, vous avez su, par votre zèle et votre dévouement dans l'ordre spirituel, me rendre facile l'exercice de mon ministère, et si j'ai pu, en aucune manière, promouvoir le bien-être de cette paroisse, veuillez croire que j'en suis amplement récompensé par le témoignage d'estime que vous me donnez aujourd'hui.

Je vous adresse donc mes plus sincères remerciements, à vous tous, mes paroissiens, que je vais bientôt quitter et à vous aussi représentant de la maison LeBoutillier frères qui avez si puissamment secondé mes faibles efforts, et contribué si longtemps au progrès matériel de cette paroisse ; je vous adresse mes remerciements pour les bons souhaits que contient votre adresse, et je vous remercie encore pour le souvenir dont vous avez bien voulu l'accompagner.

INFORMATIONS.

Le Rév. M. A. Valois, ci-devant chapelain du Convent d'Hochelaga, a remplacé le Rév. M. J. E. Michaud, à Lawrence, Mass.

La nomination pour Pontiac à la Législature locale aura lieu lundi prochain. L'honorable M. Church n'aura pas d'opposition.

M. Alex. Francis McDonald, dont l'élection avait été annulée, a été réélu, par une majorité de 60 voix à Cornwall.

La contestation d'élection de M. Plumb, pour le siège de Niagara, est commencée devant le juge en chef Hartley.

La contestation d'élection de W. C. Cameron, député de South Huron, à la Chambre des Communes, est ouverte devant le juge Galt, à Goderich.

M. Cameron a nié toute corruption personnelle, mais a admis la corruption par ses agents.

M. Francis Jeffrey Dickens, fils du célèbre romancier de ce nom, va être nommé sous-inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest.

Il y a eu 409 morts causées par le cholera morbus à New-York pendant les mois d'août et de septembre.

Il paraît que M. Irvine va rencontrer une rude opposition dans Mégantic. M. Grant président de la chambre de commerce de Québec, sera un adversaire redoutable pour l'ex-procureur-général.—(Nouvel-Monde).

Entre autres nouvelles du lac Qu'Appelle, nous avons appris que le R. P. Lestang était revenu des Prairies de l'Ouest, et s'était, après deux jours de repos seulement, remis en route pour St. Albert, où il va prendre la direction du Noviciat qui vient d'instituer Mgr. Grandin.

(Idem).

On a commencé les travaux d'excavation, relatifs au chemin de fer de la colonisation du nord, près du quai, à Hochelaga, juste en face des écuries des chars-urbains de la cité. Il y a une douzaine de voitures charroyant la terre que l'on extrait de l'excavation, et la jetant dans les quais des environs. Il reste encore environ 100 verges en longueur de l'emplacement entier à ouvrir.

Le Bureau des Directeurs de la société d'agriculture, à Ottawa, a tenu une assemblée, hier, pour prendre en considération les améliorations nécessaires à une exposition provinciale. Après s'être rendu sur les lieux, le comité a déclaré que le terrain offert était des plus propices pour y tenir une exposition de première classe dans la Puissance.

Liste des dons présentés à St. Grandeur Mgr. Racine.—remise à lundi.

Le Bazar en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur, terminé le 3 du courant, a produit la somme de \$2,203.88.

Les Dames Religieuses de ce nouvel Hôpital offrent leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes charitables qui ont, de quelque manière que ce soit, si généreusement contribué à un aussi beau résultat.

Nous avons reçu :

Réponse à la brochure intitulée : "question du terminus" de l'embranchement du pacifique sur le nord du lac supérieur, publiée dans les intérêts du Fort William et de la Baie du Tonnerre.

Rapport de la division des sauvages du département du ministre de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 Juin 1873.

Rapport du comité spécial du Sénat et 3me rapport du comité spécial de la Chambre des Communes relatifs à une loi prohibant le trafic des liqueurs enivrantes.

L'appareil plongeur Denayrouze, (brochure).

Etude rétrospective de l'artillerie pendant la grande guerre de 1870, et l'enseignement que le Canada peut en tirer—par le lieutenant colonel Bland. Strange, Inspecteur d'artillerie de la Puissance.

Nos remerciements à qui de droit.

FAITS DIVERS.

SUICIDE.—Un homme entra hier après-midi, dans l'écurie attenante à l'hôtel Shamrock, à Ottawa. A peine entré, il fut surpris de trouver un homme suspendu par le cou à une corde, et les traits horriblement contractés. Il se hâta de couper la corde ; mais il s'aperçut que l'homme avait déjà cessé de vivre. On ignore ce qui a pu porter cet homme à un tel acte.

VOLEURS.—La ruse des filous ne connaît plus de borne. Mardi soir, dans la rue Des Fossés, cinq individus étaient arrêtés devant une boutique de chaussures. L'un d'eux fasciné par la vue de ces objets, se mit tranquillement à démantiquer une vitre, qui était déjà cassée, et enleva les deux plus belles paires à la vitrine. Pendant ce temps là, deux autres veillaient à la porte les gens de l'intérieur, et le reste était en sentinelle dans la rue.

Nous tenons ces renseignements d'une personne digne de foi. La veille au soir, elle est passée en cet endroit, au moment du vol, et elle a compris, le lendemain seulement, pourquoi ce groupe avait paru tant compromis par sa présence.

ACCIDENT SUR LA VOIE. Sur la voie ferrée, de Lévis à Kennebéc, mardi soir, un homme du nom de Cloutier est tombé entre deux chars. Il a été horriblement écrasé, et est mort sur le champ.

Il est mort hier à Trois-Rivières, une femme âgée de 103 ans. On l'appela vulgairement la reine Rose et elle était bien connue dans la paroisse de la Pointe-du-Lac.—(Constitutionnel)

BONNE CAPTURE.—Les agents de la Police Provinciale de Québec, Skelinton et Bolger, viennent de mettre la main sur un bon nombre de voleurs, qui depuis quelque temps infestaient la bonne vieille Cité de Québec. Ces officiers, qui n'en sont point à leur premier exploit, ont à plusieurs reprises mérité les éloges des citoyens pour l'énergie et la manière habile avec laquelle ils travaillent, surtout dans les découvertes des causes de félonie.—(Minerve.)

Avis Important aux Voyageurs.

Lorsque vous visitez ou que vous quittez la cité de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la **Grand Union Hotel** en face du **GRAND DEPOT CENTRAL**. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied arant un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. Le **RESTAURANT**, les chambres de goûter et les calliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour ; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, ou tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aisance la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, à la **GRAND UNION**, que dans n'importe quel autre hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars-urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville.

G. F. & W. D. Garrison, Directeurs.
16 oct. lan.

Annales Nouvelles.

Cour Supérieure.—Cyr. T. Suzor.
Bill Privé.—Avis.
Sonde Caustique et Perlasse.—J. & W. Reid.
Compagnie du Richelieu.—A. Desforges.
Compagnie de Nav. "Union"—J. E. Deschamps.
Nouvelle qualité d'Alpaca noir.—Fyfe & Garneau

Bulletin Commercial.

Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 20 du courant est de \$5,330.29.

MARCHES MONÉTAIRES.

New-York 2h p.m. 23 Oct. 1874.
Or, 110 1/2
Echange sterling 85 1/2
GREENBACK 90 à 90 1/2
E. C. BARROW,
Courtier,
No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS.

22 Octobre.—Par le SS Nova Scotian, Richardson, de Liverpool—5 caisses à J. Ross et Cie. 1 do de livres à M. L. Cochrane. 3 ballots de marchandises, 1 do de tapis à Jos. Hamel et Frères. 1 do de marchandises à J. A. Langlais. 88 boîtes de thé, 200 demi-boîtes de raisin, 20 barils de groseilles, 10 boucarts à Hossack, Woods et Cie. 10 caisses de marchandises à l'abbé G. Tremblay. 1 caisse de à McCall, Sheehy et Cie. 12 caisses de à P. Garneau et Frère. 2 do à C. T. Gâté. 101 paquets d'acier à Clinie et Beaudet. 2 ballots, 1 caisse à J. W. Reid. 1 caisse à Thibaudan, Frère et Cie.

PAR LE GRAND-TRONC.

22 Octobre.—6 fosses d'aisance à O. Pacaud. 1 boîte, 1 baril, 1 pompe à A. Thom. 6 trappes, 1 boîte à Z. Vandy. 6 caisses à Hossack, Woods et Cie.

PAR LES VAPEURS DE MONTRÉAL.

Par le vapeur "Québec", Capit. Labelle, de Montréal—15 barils d'eau-de-vie, 15 octaves de 500 caisses de à A. T. Maxham et Cie.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD

Québec, 23 Octobre 1874.

Barge Albany, Jos. Durand, Montréal—Fleur et son
Golette Seven Brothers, Ls. Coulombe, Moisie—Morue verte
—Progress, N. Boudreau, Labrador—Hareng et huile.
—Herville, H. Boudreau, do do
—Victoria, G. Cormier, do hareng, huile

Mariage.

Le 21 du courant, à Sillery, par St. Grandeur, Mgr. Persico, assisté du Rév. M. Gauthier, Edouard J. Duchesnay, écr., à Honoria, fille de l'honorable John Sharples.

DÉCÈS.

Le 21 du courant, à l'âge de 16 ans, Mlle Marie-Sarah-Arthémise, dernière enfant de M. Ferdinand Blouin, de St. Jean, Ile d'Orléans. Jeune, mais fervente chrétienne, elle a souffert, avec une grande patience, sa maladie, qui a duré plusieurs mois. Ayant vu sa mère et tous ses frères et sœurs la précéder dans la vie éternelle et espérant les rejoindre tous, elle a vu arriver le moment de sa mort avec ce calme, cette résignation qui caractérise les véritables enfants du Seigneur. Elle laisse pour déplorer sa perte un père inconsolable, mais à qui la résignation à la volonté de Dieu verse sur ses plans un baume salutaire. Un grand nombre de parents et d'amis garderont longtemps son heureux souvenir.—R. I. P.

BILL PRIVÉ.

AVIS.

APPLICATION sera faite à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session pour amender l'acte de la dite Législature, incorporant la Compagnie de Chemin de Fer de Québec et Gossford, et d'autres actes de la dite Législature, relatifs à la dite Compagnie, comme maintenant connue Compagnie de Chemin de Fer de Québec et du Lac St. Jean, y compris une augmentation de fonds capital et des pouvoirs de la susdite Compagnie.
Québec, 23 Octobre 1874.—1m 531

Acte Concernant la Faillite de 1869

Province de Québec (COUR SUPÉRIEURE, District de Québec)

Dans l'affaire de JEAN BAPTISTE BLUTEAU, Failli.

JEUDI, le Troisième Jour de DÉCEMBRE Prochain, le failli en cette affaire demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.
Par CYL. T. SUZOR,
Son procureur ad litem.
Québec, 23 Octobre 1874.—1m 532

AVIS.

Je, soussigné, informe le public, que dorénavant, je ne serai plus responsable des dettes contractées en mon nom, sans un ordre signé par moi-même.
A. D. RIVERIN,
Québec, 21 Octobre 1874.—3f 543

Acte Concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de DIONNE et DESSAINT, de St. Denis, Failli.

UN deuxième dividende a été préparé et sera payé après LUNDI, le 2 de NOVEMBRE Prochain.
JOSEPH HAMEL,
Syndic.
Québec, 21 Octobre 1874.—2f 547

Acte Concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de THÉOPHILE BOLDUC, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Rue Saint Pierre, Québec, LUNDI, le Deuxième Jour de Novembre prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.
R. HENRY WURTELE,
Syndic Provisoire.
Québec, 19 Octobre 1874.—6f 546

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JOSEPH LAVOIE, de Ste. Lucie, comté de Rimouski, marchand, Failli.

Je, soussigné, OWEN MURPHY, Syndic Officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.
Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtiment du Télégraphe, No. 26, Rue St. Pierre, Québec, MARDI, le 3ème jour de Novembre prochain, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.
Le failli est par le présent notifié d'y assister.
OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 16 Octobre 1874.—6f 543

Acte Concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de T. & J. S. COOLICAN, de Québec, Failli.

Je, soussigné, CHARLES BAILLIE, de la cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.
Les créanciers sont requis de me présenter leurs réclamations, d'ici à un mois et de se rassembler au bureau du soussigné, MARDI, le dixième jour de novembre prochain, à 11 heures de l'avant-midi, pour l'examen public des faillis et aussi pour s'entendre sur les mesures à suivre dans leurs affaires en général.
Les faillis sont notifiés d'assister à la susdite assemblée.
Montréal, 3 Octobre 1874.
C. BAILLIE,
Syndic.
Québec, 12 Octobre 1874.—6f 541

Fentre pour Toiture

PAPIER DE DOUBLAGE.

Manufacturés et en vente en quantités par les Soussignés,
J. & W. REID,
Rue St. Paul.
Québec, 21 Octobre 1874. 442

A Vendre

250 BARILS CIMENT POUR LA TOITURE.

100 Barils Poix noire,
250 — Goudron,
50 — Résine,
Goudron de Pin et Poix.
J. & W. REID,
Rue St. Paul.
Québec, 21 Octobre 1874. 442

Avis Important.

M. FRS. MARTEL, de St. Ambroise, offre en vente, à des prix réduits, les plus beaux plants d'arbres, érabes et autres. Les citoyens qui semblent décidés d'orner le front de leurs demeures au moyen de ces plantations qui produisent un effet aussi beau que salutaire ne pourraient mieux faire que de s'adresser à lui.
Pour informations et commandes, s'adresser aux bureaux du *Courrier du Canada*.
Québec, 21 Octobre 1874. 549

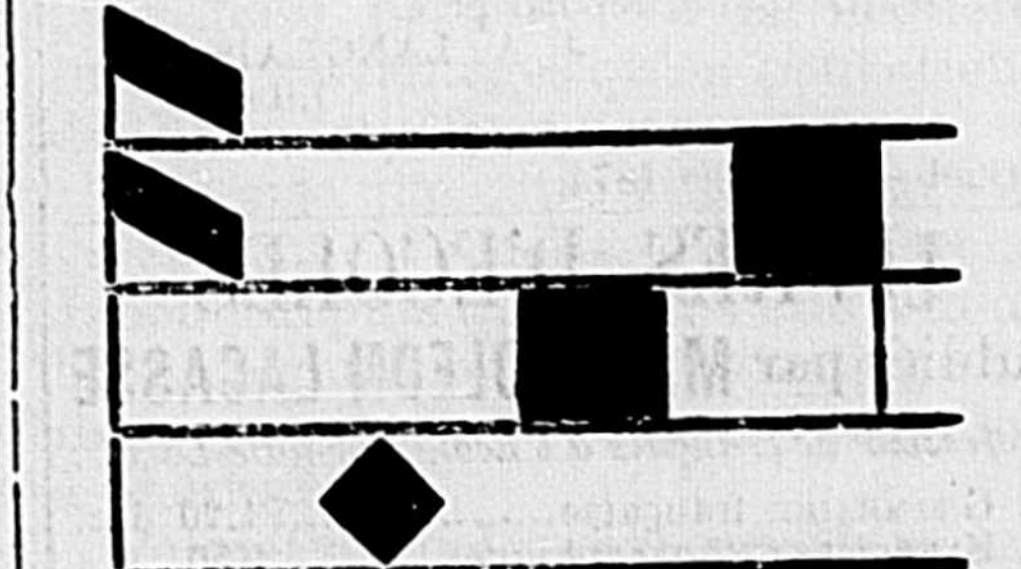
SOUMISSIONS

—POUR—
Bois de Chauffage.

La Compagnie de Navigation à vapeur du St. Laurent recevra des Soumissions jusqu'au 31 courant de ceux qui veulent fournir aux vapeurs de la ligne du Saguenay, pendant la saison de Navigation de 1875, 3000 cordes de bois mou ayant trois pieds de long, et 1250 cordes de bon bois, ayant trois pieds de long, devant être livrés aux différents quais ci-après mentionnés, savoir :
La Baie des Haies : Ha 2500 cordes
Murray Baie 1000
Tadoussac 500
Rivière-du-Loup 257
Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, qui St. André.
A. GABOURY, Secrétaire.
Québec, 12 Octobre 1874.

AVIC PUBLIC.

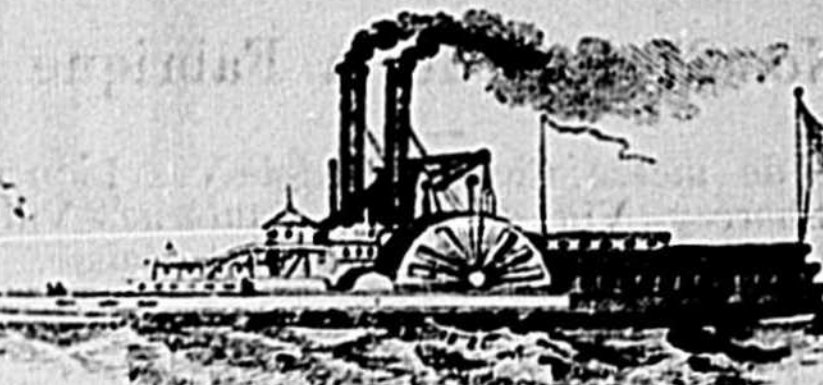
AVIS est donné que WILLIAM DRUM et autres s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour obtenir l'incorporation de "The Bram Cabinet Manufacturing Company."
ANDREWS, CARON et ANDREWS,
Procureurs des Applicants.
Québec, 2 Octobre 1874.—1m 537



METHODE DE PLAIN-CHANT.
Imprimée sur beau carton.
18 Pages de 20 poèmes par 16.
PRIX :
En feuilles — — — \$3.00.
Reliée — — — 4.50.

A VENDRE
Chez les Frères des Ecoles-Chrétiennes.—Rue coté, Montréal.
Chez M. C. Payette, libraire.
A l'Institution des S.-M., Mile-End.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.



NOUVELLE LIGNE DE STEAMERS

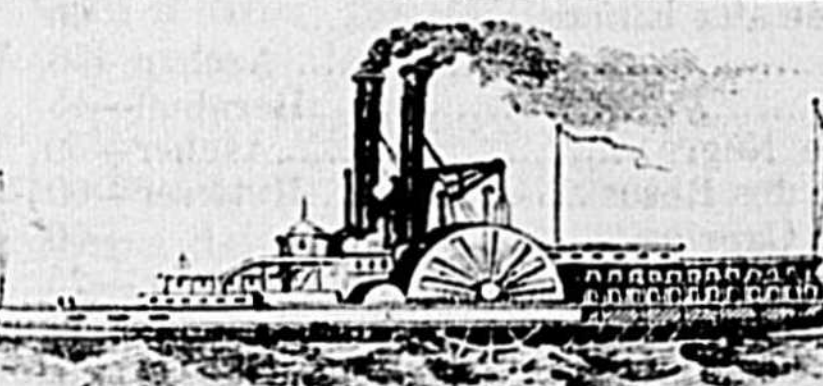
—POUR—
MONTREAL,
TOUS LES JOURS (Les Dimanches exceptés.)
—Les splendides Steamers—
CANADA et TROIS-RIVIERES,
Laisseront le quai Napoléon à 4 heures après-midi.

PRIX DU PASSAGE :

QUEBEC à MONTREAL (Souper et lit compris) \$1.00
Québec à Batiscan et Trois-Rivières (Souper et lit compris) 0.75
Pont 0.25

A. DESFORGES,
Agent.

Québec, 18 Sept. 1874.



Comp. de Nav. à Vapeur du St. Laurent.

POUR LE CELEBRE
SAGUENAY.

JUSQU'A nouvel avis le Steamer ST. LAWRENCE partira du quai St. André le MARDI à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Haies, en passant par la Baie St. Paul, Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac. Billets à vendre par MM. Stevenson et Leve, No. 52, rue St. Pierre, et en face de l'Hôtel St. Louis. Aussi au bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.

Québec, 12 Octobre 1874.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

